



# Élection générale 2009-11-01

## AVIS PUBLIC

aux **PROPRIÉTAIRES UNIQUES** d'un immeuble, aux **OCCUPANTS UNIQUES** d'un établissement d'entreprise, aux **COPROPRIÉTAIRES INDIVIS** d'un immeuble et aux **COOCCUPANTS** d'un établissement d'entreprise

Je, Louise L. Villandré, Président d'Élection, avise :

Les **PROPRIÉTAIRES UNIQUES** d'un immeuble et les **OCCUPANTS UNIQUES** d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, qu'ils peuvent être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions suivantes :

1. avoir 18 ans le 1<sup>er</sup> novembre 2009
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1<sup>er</sup> septembre 2009 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville d'Hudson depuis au moins douze (12) mois le 1<sup>er</sup> septembre 2009
4. avoir transmis à la ville, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le 14 octobre 2009

Les **COPROPRIÉTAIRES INDIVIS** d'un immeuble et les **COOCCUPANTS** d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, qu'ils peuvent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions suivantes :

1. avoir 18 ans le 1<sup>er</sup> novembre 2009
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1<sup>er</sup> septembre 2009 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville d'Hudson depuis au moins douze (12) mois le 1<sup>er</sup> septembre 2009
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs le 1<sup>er</sup> septembre 2009
5. avoir transmis à la ville, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le 14 octobre 2009

PRENEZ NOTE que les demandes d'inscription et les procurations transmises après le dépôt de la liste électorale, mais **au plus tard** le 14 octobre 2009 seront considérées comme une demande de modification à la liste électorale municipale. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

L'on peut se procurer un formulaire pour la demande d'inscription ou de procuration au bureau du Président d'Élection.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le bureau du Président d'Élection :

**BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:**

a/s Hélène Chevrier

481, Main, Hudson (Québec) J0P 1H0 (450) 458-5347

*donné à Hudson ce vingt-huitième jour d'août Deux mil neuf*

---

*Louise L. Villandré, o.m.a.  
Président d'Élection*